

# Campus des métiers

## Depuis quand et où ?

Créés en 2013 avec la loi de refondation de Peillon, les **Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ)** sont au nombre de 78 sur l'ensemble du territoire.

*(Cliquer ici pour voir la Carte) ->*

Alors qu'un **premier bilan des CMQ**, daté de juillet 2017, plus que mitigé sur leur utilité vient d'être rendu public, **le Ministre décide de les mettre au cœur de la réforme**. Souvent méconnus des élèves et des enseignant·es, ils sont pourtant pressentis pour devenir **des « Harvard » de la voie pro**.

## Quelle forme ?

Simple label au départ, les CMQ sont appelés à devenir **de véritables « lieux incarnés »** à l'image des campus universitaires, avec une **mise en réseau de l'ensemble des acteurs de la formation pro et du monde économique** autour d'un **même champ professionnel**, des lieux de culture et de pratiques sportives. A la lumière de ce qui se passe aujourd'hui dans les universités, on se rend vite compte que c'est une fausse bonne idée !

## Quels objectifs ?

Le critère essentiel du campus c'est la **mixité des publics** (jeunes en formation initiale, en apprentissage, adultes en formation continue) et la **mixité des parcours** (jeunes en formation initiale devenant apprentis au cours de leur formation).

Poursuivant la **logique de dérégulation**, il s'agit de **regrouper des élèves, des apprenti.es, des stagiaires de la formation continue** (salariés en formation, privés d'emploi en formation via Pôle Emploi, etc.) qui suivront des **parcours individualisés avec des allers-retours entre formation et activité salariée**.

▶ Le premier effet sera d'**exacerber la concurrence entre l'ensemble des organismes de formation et conduira au décloisonnement entre formation initiale et formation continue**.

▶ Couplée à la **généralisation de la notion de compétences**, avec la **délivrance de certificats attestant de blocs de compétence**, cela aboutira aussi à la **destruction des diplômes et la fin de la reconnaissance des qualifications**.

▶ En renforçant les **partenariats avec les entreprises locales et les branches professionnelles** qui vont désormais être **prépondérantes dans la conception des diplômes et la mise en place de la carte des formations**, cela permettra la **mise en adéquation des formations avec les emplois locaux** et sonnera le **glas des qualifications reconnues sur le plan national** par tous.

## Quelle place donnée à la formation initiale ?

► La mixité des parcours servira avant tout au **renforcement de l'apprentissage**. Dans cet esprit, les LP serviront d'antichambre à l'apprentissage pour préparer les **élèves à intégrer l'entreprise**, où ils devront être productifs·ves alors qu'ils sont en formation, et de « filet de sécurité » puisqu'ils pourront y revenir en cas d'échec ou de rupture de contrat.

*Le développement de l'apprentissage dans les classes de terminales pro (la « mixité des parcours ») semble se confirmer avec la disparition de l'épreuve intermédiaire, l'avancement éventuel d'épreuves du bac à la fin de la 1ère pro (histoire-géo, français ? Maths ?, etc.) ainsi qu'avec la baisse drastique des horaires d'enseignement en terminale et le développement de l'EGLS (Enseignement général lié à la spécialité) pour socialiser et former les jeunes à leur insertion dans l'entreprise.*

► Cela accentuera la **mise en concurrence entre les LP et les CFA** et débouchera sur un **mixage des publics** qui dégradera encore davantage les conditions d'études des élèves et des apprenti.es et de travail des personnels.

## Quel devenir pour les personnels ?

► La **remise en cause du statut des enseignants** par l'annualisation paraît en outre inévitable de part la mixité des publics accueillis dans les LP devenus des plateformes de formations répondant aux besoins immédiats du patronat.

**Demain, une voie pro à deux vitesses.**

## Quel devenir pour les établissements ?

► Les « Harvard du pro » conduiront à une **polarisation de la voie pro**. Il y aura d'un côté les **LP dans les campus adossés aux pôles de compétitivité régionaux**, bénéficiant des financements et du soutien des entreprises, présentés comme la **voie de l'excellence** et de l'autre les **LP des zones rurales ou des quartiers populaires**, qui perdureront tant bien que mal pour accueillir toute une partie des élèves non-inscrit.es dans un campus, et maintenus pour assurer la paix sociale.

► Cependant, croire qu'appartenir à un Campus des Métiers assurera des conditions de travail et d'apprentissage et assurera un respect des personnels semble illusoire puisque les **Campus des Métiers sont dirigés par un Directoire restreint...** Les **Conseils d'administration des établissements membres du Campus n'ayant plus qu'une voie consultative**.

## En conclusion :

► Le renforcement des CMQ est la **dernière pierre** à l'édifice du **tri social et de la sélection** déjà mis en place par la **réforme du lycée général et technologique et la loi ORE**. Combinés aux autres annonces de cette réforme, les objectifs assignés à l'enseignement professionnel sous statut scolaire seront bien l'insertion professionnelle à court terme en dispensant des **formations adaptées aux besoins des employeurs dans une région et à un moment donné**, rompant ainsi avec le **projet républicain de l'École** que nous portons de **former aussi des citoyen·nes émancipé·es et acteur·rices** de leur avenir tant professionnel que personnel.